Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée

Band: 13 (1892)

Heft: 3

Artikel: Chronique de l'esclavage

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134400

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le mouvement des transports pour Léopoldville effectués par la route des caravanes s'est sensiblement développé dans le dernier tiers de l'année passée. L'on a constaté que le nombre des porteurs dont on s'est servi s'est accru d'un millier chaque mois.

D'après la Revue de l'Afrique, le ministère de l'instruction publique de France a chargé M. Hesse, ancien officier du corps de santé de la marine, d'une mission scientifique dans le bassin du Congo. Il aura pour compagnon M. le duc d'Uzès, avec lequel il se propose de traverser l'Afrique par le Congo et les Stanley-Falls, pour aboutir à Zanzibar ou à un autre point de la côte orientale.

On écrit de Libreville à la *Politique coloniale* que deux délégués de la maison Visse et Narvy, de la Haye, arrivés au Gabon, se sont rendus à Loango, avec mission d'obtenir des concessions dans la région du Quillou-Niari, afin d'y établir des plantations de café.

Un droit de péage de 2 francs par 30 kilog, a été établi pour l'usage de la route de Loango à Brazzaville; en outre, chaque convoi de vingt-cinq porteurs est soumis à un droit fixe de 25 francs par an.

L'administration française du Sénégal a passé une convention avec une maison de Bordeaux pour l'organisation du service régulier de la navigation à vapeur sur le Sénégal entre Saint-Louis et Kayes. Un tarif maximum pour le fret des marchandises et des passagers garantit les intérêts du commerce.

A la demande du gouvernement anglais, le sultan du Maroc a fait commencer les travaux du sémaphore concédé au Lloyd britannique, au cap Spartel.

Dans la séance du 15 février du Comité consultatif d'hygiène, on a signalé au Maroc de nombreux cas de variole. Les Arabes résistent à la vaccination. Quelquesuns ayant voulu imiter les médecins européens ont essayé de mettre en pratique un autre genre de vaccine. Ils se sont servis de pus de la variole au lieu de vaccin et le nombre des malades a augmenté. L'épidémie épargnait les Européens.

Le ministère portugais des travaux publics a signé le 11 février un contrat avec la Compagnie de la construction des télégraphes pour la pose d'un câble entre Lisbonne et les îles Saint-Michel, Fayal, Pico, Saint-Georges et Terceira dans l'archipel des Açores. La pose doit être terminée dans l'espace d'une année.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le numéro du 1^{er} décembre du *Deutsches Kolonialblatt* a publié, sur la traite des noirs, du lieutenant Sigl, qui occupe la station de **Tabora**, un rapport au gouverneur impérial allemand, d'où nous extrayons ce qui suit : Tous les Arabes et Wa-Ngouana ainsi que les sultans Wa-Nyamouési et leurs gens, en un mot, tous les hommes « libres » dans le district d'Ou-Nyamouési, sont des trafiquants d'esclaves ou des agents directs ou indirects de la traite. Tabora en particulier, avec les nombreux tembé et maisons

arabes et wa-ngouana dispersés tout autour, ainsi que tous les villages du sultan de l'Ou-Nyanyembé, forme le camp central, le lieu de rassemblement, non seulement pour le commerce de l'ivoire, mais tout spécialement pour le trafic des esclaves. Les tembé fermés, construits comme des forteresses, sont les prisons; les Wa-Ngouana, les anciens esclaves et leurs femmes sont les geôliers, et pour la plupart sont bien pavés par les esclavagistes, ils ont une part dans les bénéfices, ou bien ils s'en procurent une subrepticement; en outre, ils mènent la vie la plus dissolue, la plus immorale, qui, à elle seule, suffit pour faire de ces brutes les instruments les plus sûrs des esclavagistes. Les esclaves nouvellement amenés, surtout les femmes, prennent bien vite goût aux orgies de ces tembé; et, en très peu de temps, la plus grande partie de ces créatures sont assez préparées pour pouvoir être transportées à la côte, c'est-à-dire pour être conduites à la côte sans chaînes, sous le titre de porteurs, d'esclaves domestiques, et cela d'autant plus que jusque-là elles n'ont connu l'esclavage que sous son côté le moins repoussant. Peu de travail, nourriture abondante, fréquents changements de maris et de femmes, quelques guenilles bigarrées, désordre et saleté dans les maisons arabes, tout cela a beaucoup plus d'attraits pour les esclaves que le travail libre régulier, salarié, et l'obligation de s'entretenir eux-mêmes, au service de l'Européen.

En outre, les Arabes et leurs gens racontent aux pauvres esclaves les légendes les plus horribles sur les Européens et leur administration; aussi la plupart des esclaves ne veulent-ils pas être délivrés par ces derniers, et préfèrent-ils dissimuler tous les procédés odieux des négriers.

L'extension énorme prise par la traite, la dissimulation, l'impudence et le raffinement qui y sont apportés, rendent extrêmement difficile la tâche de ceux qui sont chargés de la combattre. Il ne suffit pas de pendre quelques-uns des esclavagistes, ce qui ne produirait qu'une irritation universelle; l'occupation des places les plus importantes de l'intérieur coûterait des combats difficiles et sanglants. M. Sigl n'a employé jusqu'ici que des punitions corporelles, la mise aux fers, l'expulsion de Tabora, la libération de certains esclaves, encore n'a-t-il usé de ces moyens que dans des cas extrêmement graves et avec la plus grande prudence. Si l'on voulait pendre tous les trafiquants d'esclaves de Tabora, il n'y resterait pas une âme en vie. Aussi longtemps que des Arabes, des Wa-Ngouana et des hommes contaminés par la civilisation corrompue des Arabes pratiqueront la traite, et que la polygamie et l'esclavage domestique devront être tolérés, la traite y subsistera. Quand les Arabes, dans leurs plaintes contre Émin-pacha, demandent s'il n'y a plus place pour eux dans le pays, ils ne posent cette

question que parce qu'ils sentent très bien que c'est pour eux une chose impossible de se plier aux lois des Européens en ce qui concerne la question de l'esclavage. Il y a là une question sous entendue : le gouvernement ne serait-il point disposé à fermer éventuellement les yeux? Si non, alors ils en viendront dans le Manyéma à une lutte désespérée; là-bas les Arabes comptent pouvoir l'emporter sur les Européens.

Si l'on veut se débarrasser de cette engeance dans la partie septentrionale des territoires du protectorat allemand, c'est à Tabora qu'il faudra s'attaquer. C'est de là que les esclaves sont conduits dans le pays situé en arrière de la côte orientale entre Pangani et Dar-es-Salaam, tout spécialement entre Saadani et Bagamoyo, dans l'Ou-Sigoua et le Ngourou et de là, par les Wa-Ngouana, dans les petits ports non occupés pour y être embarqués clandestinement. Quand l'esclave est arrivé à son lieu de destination, alors seulement l'Arabe prend possession de lui; jusque là, aujourd'hui, l'Arabe riche se tient à l'écart de ce genre de trafic. Malheureusement les Wa-Nyamouési sont les principaux fournisseurs depuis qu'il ne paraît plus prudent aux Arabes d'organiser des chasses aux esclaves dans les territoires allemands. Les guerres des Wa-Nyamouési n'étaient pas autre chose que des razzias d'esclaves faites par des indigènes dans leur propre pays. Quand l'occupation du pays ne permettra plus ces guerres, les sultans en viendront à vendre leurs sujets, même leurs enfants.

En terminant son rapport, M. Sigl fait remarquer que l'emploi actuel de la force armée, dans l'arrière pays allemand, pourrait compromettre l'occupation des stations à l'intérieur, et n'amènerait que des combats terribles suivis de grands sacrifices de vies d'hommes et d'argent. Aussi recommande-t-il que les expéditions s'abstiennent de tout acte violent jusqu'à ce que l'occupation des places soit terminée. Alors le succès sera possible; en ajournant à ce moment-là l'emploi de la force, on préviendra une interruption du commerce et du développement de la civilisation, ainsi qu'une coûteuse fusillade dans les forêts, qui ne mènerait à rien.

Le gouverneur impérial fait suivre le rapport de M. Sigl des observations suivantes : « La principale difficulté que présente la libération des esclaves provient de ce qu'ils ne veulent pas être délivrés, parce que le noir, comme esclave, se sent, chez son semblable, encore dix fois mieux que comme travailleur libre chez des blancs; chez le premier, on exige de lui peu de travail, et il est peu puni, quoiqu'il le soit peut-être alors d'une manière barbare; tandis que l'Européen est très exigeant, et ne cesse de le pousser, de l'injurier et de le tourner en ridicule.

« Je suis moralement convaincu, » écrit le gouverneur, « que parmi les

caravanes qui viennent à la côte, un grand nombre des porteurs sont esclaves; mais on ne peut rien faire de plus que de leur déclarer qu'ils sont libres, et que, placés sous notre protection, ils n'ont rien à craindre de leurs anciens maîtres, qu'ils ont au contraire le droit d'aller où ils veulent; s'ils ne veulent pas user de ce droit, s'ils insistent expressément sur ce qu'ils ne sont point esclaves, et n'ont nul besoin de libération, qu'y faire? Pour eux leur libération signifierait le commencement de l'esclavage. Un changement des conditions exposées dans le rapport ne peut s'opérer d'un revers de main par des mesures violentes isolées et par l'envoi d'expéditions organisées à cet effet, mais uniquement par l'expansion progressive du christianisme ainsi que de la civilisation européenne et de la moralisation pendant des dixaines d'années.

Les deux points de vue du lieutenant Sigl et du gouverneur impérial se complètent sans se contredire. La traite ne pourra guère être abolie que par la force. Quant à la suppression de l'institution de l'esclavage, elle réclamera une œuvre de longue haleine dont le but devra être de préparer les noirs à passer du travail servile au travail libre.

M. Horace Waller, membre du Comité de la British and Foreign Antislavery Society, écrit au Central Africa, journal de la mission des Universités, à l'occasion de la campagne menée par M. H.-H. Johnston, commissaire anglais de la région du **Nyassa**, contre les esclavagistes : « Après Mponda et Makangila, il reste encore Jumbé, sur la côte occidentale du lac, qui partageait avec les chefs susmentionnés les principaux profits de la traite. Livingstone, l'évêque Mackenzie, et ceux qui les accompagnaient, arrivés en présence de caravanes d'esclaves, de villages en flammes, des ruines et de la désolation suite des incursions des chasseurs d'hommes, délivrèrent en quelques semaines à peu près le même nombre d'esclaves que M. Johnston avec son steamer, ses troupes et ses mitrailleuses. Les esclavagistes comprirent la leçon et les indigènes se prirent à espérer que les razzias touchaient à leur terme. Le temps passa; la pitié se refroidit; le gouvernement appréhenda de petites guerres. Trente ans s'écoulèrent sans qu'aucun secours fût apporté à cet état de choses. De nombreux missionnaires passèrent sur le théâtre de ces incursions, mais avec des ordres stricts de ne pas intervenir. Leur œuvre fut bénie, mais, autant que nous sachions, ils n'ont pas fait tomber une seule chaîne ni aucune entrave. Les chefs des plateaux du Chiré et de la région du Nyassa en vinrent à croire que les Anglais avaient changé d'opinion sur l'esclavage, ou qu'ils craignaient de se brouiller avec ceux qui en profitaient. Pour n'avoir rien fait dans ces trente années, un demi-million d'esclaves ont été emmenés des districts du lac vers la côte, et des millions d'indigènes ont péri dans les incursions organisées pour pourvoir les marchés. Maintes fois on a demandé au gouvernement britannique de faire ce que M. Johnston vient de commencer. En 1867, Young transporta un steamer sur le Nyassa, on aurait pu y établir une canonnière. Actuellement le transport des marchandises et des lettres est suspendu, les steamers du Nyassa étant réquisitionnés par M. Johnston pour l'exécution des ordres du gouvernement. L'Acte de la Conférence de Bruxelles commence à recevoir son application. Il n'y a pas un natif qui ne sache que les meurtres, les rapts de personnes et la vente d'esclaves sont un mal. On peut croire que les missionnaires expliquent aux indigènes que si l'église se contente de prêcher la paix, la nation qui les envoie a le pouvoir et la volonté d'exiger, « enfin, » que la paix soit respectée par les coquins avec lesquels M. Johnston est actuellement aux prises. Tout en déplorant la mort du capitaine Maguire, on peut se rassurer par la pensée que le capitaine Sclater va prendre sa place. »

Quant à la destruction de **Mponda**, au sud du Nyassa, voici ce qu'en écrit aux Missions d'Afrique le P. Heurtebise. En arrivant ici. M. Johnston, commissaire britannique, s'établit avec ses hommes sur la rive gauche du Chiré en face des bâtiments de la mission. L'accueil qui lui fut fait par Mponda et Makangila fut des plus arrogants. L'un et l'autre, ces roitelets ennemis, se moquèrent du petit nombre de fusils du blanc, firent savoir qu'ils étaient prêts à la guerre, et ordonnèrent à l'expédition anglaise de se retirer au plus vite. Johnston répondit par une déclaration de guerre à Makangila: il permit aux hommes de Mponda de le suivre et de prendre part à l'affaire; ceux-ci firent des centaines d'esclaves. Au retour de l'expédition, Johnston demanda qu'on amenât les captifs à son camp. On parlementa plusieurs jours à ce sujet, mais sans résultat, le roi disant toujours avoir besoin de réfléchir davantage. Alors Johnston posa l'ultimatum suivant : « Ce soir, à 7 heures, je vais envoyer une baleinière prendre les esclaves pour les mener au camp; si vous refusez des les livrer, c'est la guerre. » Mponda refusa. Le bombardement commença. Le petit canon de Johnston lança des projectiles incendiaires. Les bâtiments de la mission, point central le plus rapproché, furent atteints les premiers et le village entier s'embrasa. A la hâte, Mponda envoya de l'ivoire espérant faire taire les canons et les fusils, mais l'ivoire ne fut pas accepté, Johnston voulait que le chef lui fût livré. Alors, Mponda s'enfuit avec ses gens sur les collines de Mauni, à quatre heures de distance. L'incendie s'étendit si rapidement que beaucoup n'eurent pas le temps de sauver leurs étoffes ou leurs pioches; des enfants furent abandonnés par leurs mères et une femme du roi, malade, fut brûlée vive dans sa paillotte. Le village déserté, on commença le pillage. Tout ce que le feu avait épargné fut emporté au port et emmené dans des barques. Du grand village de Mponda, il ne resta plus que des murs noircis, des maisons éventrées, des arbres grillés. Les esclaves, cause occasionnelle du conflit, avaient été emmenés derrière Mauni. Les soldats de Johnston s'y rendirent; esclavagistes et captifs furent pris. Les fourches, enlevées du cou des prisonniers, furent mises aux esclavagistes, que les troupes conduisirent au fort Johnston où ils demeurèrent sous la garde de sentinelles indiennes.

Nous devons à la bienveillance de M. Ch. Mann, secrétaire général de la Société de géographie de Berne, communication des renseignements suivants sur le **Dahomey**, fournis à cette société par M. Ernest Barth, ami personnel du roi Behanzin. Le roi de Dahomey a toujours un grand nombre d'esclaves et des prisonniers destinés aux sacrifices humains. Le capitaine de Gravenreuth lui proposa de donner ces gens à l'autorité coloniale allemande contre dédommagement. Behanzin accepta l'offre, et l'arrangement fut conclu pour une somme de 16 à 18 liv. sterl. par homme, selon la qualité. « Le 21 août 1891, » dit M. Barth, « j'arrivai à Whydah et je vis l'embarquement de 300 hommes. Auparavant, on leur posa la question : Préférez-vous rester au Dahomey? Pas un seul ne demanda à rester, tous, sans exception, s'embarquèrent. Avec deux cents autres qui ont été embarqués au mois de septembre, ils étaient destinés à l'expédition dans laquelle le capitaine de Gravenreuth a été tué. »

De son côté, le gouvernement du Congo a besoin d'ouvriers pour la construction du chemin de fer. Une maison allemande de Whydah en a offert au prix de 12 liv. sterl. 10 shellings par homme, plus une certaine commission, les 12 liv. sterl. 10 shel. étant pour le roi de Dahomey.

Les journaux français ont fait erreur en disant que ces hommes ont été pris sur territoire français; c'est en territoire dahoméen qu'ils l'ont été, car Behanzin n'avait pas les gens qu'il avait promis à la maison allemande de lui donner; il dut faire une expédition pour se les procurer. La Compagnie du chemin de fer les libère au terme des trois ans d'engagement, comme une maison de commerce libère un commis qui a souscrit un engagement.

Les renseignements fournis par M. Barth concordent avec ceux que nous a apportés le *Sémaphore* de Marseille, d'après une lettre de Whydah d'un correspondant qui paraît connaître très bien la nature des engagements sous lesquels se cachent des faits de traite en contradiction formelle avec l'esprit et la lettre de l'Acte de la Conférence de Bruxelles. Nos lecteurs comprendront qu'il est absolument nécessaire que la lumière soit faite sur des actes aussi graves.

Après avoir rappelé les fournitures d'armes perfectionnées et de munitions effectuées par les maisons allemandes de la côte au roi Behanzin, le journal rapporte que pour faire honneur à ses engagements le roi de Dahomey dut organiser de sanglantes expéditions chez les Egbas, population établie à l'Est de ses États, en partie sur la zone d'influence française et en partie sur celle d'influence anglaise. Le 17 juin, il faisait une rentrée triomphale à Abomey ramenant une foule de prisonniers. Dix jours plus tard arrivait en rade le croiseur anglais Alligator, pour sommer le roi Behanzin, au nom du gouverneur anglais, d'avoir à respecter le territoire des Egbas. En se retirant, le commandant de l'Alligator annonça qu'il reviendrait au bout de six semaines. Ne pouvant plus agir vers l'Est, Behanzin dirigea ses expéditions ultérieures contre les peuplades de l'Ouest et du Sud-Ouest.

« Le 13 août, » écrit le correspondant du Sémaphore, « arrive en grande pompe à Whydah le commissaire impérial allemand à Togo, accompagné du collecteur des douanes de Petit-Popo et de plusieurs officiers, parmi lesquels le baron de Gravenreuth, détaché de Cameroun. De nombreux conciliabules ont lieu avec les autorités; on y règle toutes les questions de forme se rattachant tant à la livraison des captifs qu'aux contrats à intervenir pour déguiser le caractère réel de ce trafic.

« On décide qu'il sera dressé des contrats d'engagements et que l'intermédiaire de ces transactions auprès du Dahomey légalisera ces contrats en sa qualité d'agent consulaire allemand à Whydah. Le prix de chaque homme est fixé entre 300 et 500 fr., payables comptant aux représentants du roi. On presse le roi d'opérer promptement de nouvelles razzias, sans attendre, comme d'habitude, l'automne. Cette insistance trouve son explication dans la faiblesse numérique des contingents d'esclaves livrés. A cette époque, il a été passé un contrat de livraison de 4000 captifs dont 1000 à 1500 seulement étaient remis à la fin de l'année. Après avoir tout réglé, le commissaire impérial de Togo quitte Whydah, laissant sur les lieux le baron de Gravenreuth pour recevoir les premières livraisons d'hommes. Le 29 août a lieu le départ du premier convoi par le vapeur allemand Pollux, à destination de Cameroun. Les captifs sont emmenés de l'intérieur à la plage, liés et enchaînés. Au moment de l'embarquement on les délie, afin de montrer qu'ils s'expatrient librement et ils s'embarquent entourés d'un cordon de troupes. Ce premier convoi est placé sous la conduite d'un officier allemand. Sur ces entrefaites, revient, le 7 septembre, sur rade de Whydah, le croiseur anglais l'Alligator, qui reçoit la réponse du roi à la sommation du 27 juin. On ignore quelle a été cette réponse. Le 16 septembre, le baron de Gravenreuth, resté à Whydah pour recevoir les derniers esclaves, s'embarque, à son tour, pour Cameroun, sur le vapeur allemand *Nord*, avec une centaine de captifs et plusieurs femmes achetées à Whydah. De son côté, le roi repart en guerre et va razzier la population de Quita, à l'ouest du Dahomey. Il en revient avec un grand nombre de prisonniers.

« Plus tard, les Dahoméens auraient livré 1500 esclaves, qui auraient été embarqués le 28 octobre et le 8 novembre à bord des vapeurs Souverain, Emma-Wærmann et Gertrud-Wærmann; et ce serait pour compléter ces envois et faire face au surplus de ses engagements que Behanzin aurait, à la fin du mois de décembre, opéré une nouvelle razzia chez les Ouatchis. Le Temps ajoute que, d'après ses renseignements particuliers, « l'agent consulaire allemand, qui vise à Whydah les « engagements » des indigènes embarqués, est un employé de la maison Wolber et Brhom, du nom de Richter. C'est lui qui a traité avec Behanzin pour la livraison de 4000 noirs à raison de 12 livres sterling par tête, payables à leur remise sur la plage de Whydah. « Par contrat parallèle, M. Richter rétrocéderait ses nègres à ses commettants allemands au prix de 15 livres sterling 10 shellings, ce qui constitue un bénéfice de 87 fr. 50 par tête.

« C'est avec ces noirs que l'administration allemande organise ses expéditions au Cameroun. Mais, comme les premiers convois ne comportaient que des nègres, on a jugé bon de leur envoyer des compagnes, ce qui a relevé le cours des négresses, qui est monté à plus de 500 francs. »

Que les contrats susmentionnés servent à fournir à l'autorité coloniale de Cameroun soit des travailleurs noirs, soit des soldats comme ceux de la troupe à la tête de laquelle le baron de Gravenreuth a été tué, si les faits se sont passés comme M. Barth et le correspondant du *Sémaphore* les ont présentés, ils nous paraissent devoir être examinés de très près par les autorités compétentes des puissances qui ont signé l'Acte de Bruxelles. Elles ne toléreront pas que des actes positifs de traite puissent se commettre impunément sous le couvert de soi-disant contrats librement consentis.

A ce sujet, le journal la *Post,* de Berlin, a publié, dans son numéro du 11 février, la note suivante :

« 11 y a quelques semaines, le lieutenant de Stetten, attaché à l'expédition Gravenreuth, qui avait dû revenir en Europe à cause d'une blessure, a rapporté, dans une conférence, que M. de Gravenreuth avait libéré par rachat (freigekauft) au Dahomey 225 hommes et 125 femmes, sous condition qu'ils travailleraient pendant cinq ans au service colonial allemand. Les motifs qui ont fait agir M. de Gravenreuth étaient un manque absolu de porteurs sur toute la côte et la nécessité d'organiser son expédition

aussi rapidement que possible. On peut ajouter encore à ces raisons une connaissance incomplète de la situation de l'Afrique occidentale. A Whydah, les intérêts français, anglais et portugais ont toujours rivalisé, on le sait, jusqu'au moment où les Portugais ont renoncé à leur protectorat sur le Dahomey (1887) et où la France s'est sentie unique héritière de ce pays. Mais le Portugal n'a jamais arrêté ses enrôlements de travailleurs; puis, récemment, la Compagnie du chemin de fer du Congo (belge) et Gravenreuth ont également tiré des ouvriers de ce territoire. On prétend que, par l'entremise des autorités dahoméennes, un contrat a été conclu avec chaque nègre comme s'il s'agissait de l'embauchage d'ouvriers libres, tandis que ces indigènes n'étaient autres que des prisonniers de guerre du roi de Dahomey ou des gens dont il voulait se débarrasser. Toujours est-il que l'affaire n'est pas tout à fait claire, et l'office des affaires étrangères de l'empire, dès qu'il a eu à ce sujet des renseignements, a pris des mesures contraires. Car, du moment que le roi de Dahomey voyait s'ouvrir une nouvelle et importante source de revenus, il était à prévoir qu'il ferait des razzias plus impitoyables que jamais sur les tribus avoisinant son territoire. M. de Gravenreuth s'est laissé probablement guider par cette considération humanitaire que, si ces gens étaient esclaves, le rachat les sauverait des sacrifices humains; mais il ne pensait pas que cette initiative pût donner une nouvelle ardeur au commerce de traite. Quoi qu'il en soit, il fallait infirmer le contrat en question pour les livraisons à venir. L'administration de Cameroun a entrepris aussitôt, avec les hommes transportés au Dahomey, de régler la situation des travailleurs; elle leur a donné, à cet effet, un curateur, et le contrat de livraison a été annulé. Mais il ne faut pas charger la mémoire de l'officier brave et plein de mérite en l'accusant d'avoir fait sciemment la traite des esclaves. Le manque de connaissance de la situation et un sentiment faux d'humanité l'ont poussé à prendre une mesure qui devait fatalement lui attirer et lui a attiré en effet le blâme le plus net du gouvernement, quel que fût d'ailleurs le caractère des recrutés, qu'ils fussent libres ou esclaves, ce qui, étant donnée la situation particulière au Dahomey, est difficile à savoir. » D'autre part, la Gazette nationale dit avoir appris de bonne source que cette affaire sera complètement éclaircie au Reichstag.

Le 4 février s'est constitué, à Genève, le Comité général de la **Société** suisse de secours pour les esclaves africains. Il compte dans son sein des représentants des cantons de Bâle, Neuchâtel, Vaud et Genève. Des démarches ont été faites à Berne et à Zurich, et il y a tout lieu de croire que lorsque l'existence de la Société sera mieux connue, le Comité

n'aura aucune peine à recruter des membres dans d'autres parties de la Suisse. Il se propose en première ligne d'intéresser les populations protestantes de la Suisse à la cause des esclaves, par la formation de groupes chargés de faire de la propagande, de réveiller dans le public l'intérêt pour les victimes de la traite, soit à l'aide de la presse, soit par des conférences, soit de toute autre manière, puis aussi de recueillir les fonds nécessaires. Déjà le Président du Comité, M. le comte de St-George, a profité d'un séjour à Berne, pour ranimer la sympathie des habitants de la ville fédérale pour cette noble cause; de même, M. le professeur Ruffet a fait des conférences à Zurich et à Bâle. La manière la plus pratique et qui paraît devoir être la plus efficace de témoigner de l'intérêt pour les esclaves libérés serait de créer, près des chemins de caravanes d'esclaves, des asiles ou homes, destinés à recueillir des esclaves fugitifs, ou libérés à main armée par les soins des puissances signataires du traité de Bruxelles. Ces asiles devront posséder le personnel et le matériel nécessaires pour pouvoir soigner les malades, donner une occupation aux bien portants, leur enseigner des métiers qui les mettent en état de gagner leur vie et surtout leur apprendre le chemin du salut par la connaissance de la Bible et de la vérité chrétienne. La nouvelle Société ne doute pas que les autres branches de l'Alliance Évangélique, mettant à exécution la résolution de la Conférence œcuménique de Florence de l'année dernière, ne constituent des œuvres analogues pour chercher à remplir la lacune que ne peuvent combler ni les puissances politiques, puisque l'article 4 des Actes de la Conférence de Bruxelles sollicite le concours de sociétés telles que celle qui vient de se fonder à Genève, ni les stations missionnaires qui, avant avant tout un but religieux, ne sauraient se préoccuper exclusivement des esclaves libérés et leur apprendre des métiers. Comme le dit en terminant l'appel du nouveau comité :

« Absolument neutres au point de vue politique, vivant sous l'égide de la nation sous le pavillon de laquelle elles auront planté leurs tentes, n'ayant pas proprement le caractère commercial, conservant leur autonomie et leur indépendance, tout en ayant pour base la foi évangélique, et se trouvant par conséquent étroitement apparentées à l'œuvre missionnaire, ces stations d'asile pourront, dans l'esprit de leurs fondateurs, rendre d'utiles services aux malheureux noirs en leur ouvrant les portes de la civilisation, de celle dont les emblêmes sont non pas une bouteille de genièvre ou une cartouche Remington, mais l'étoile de Bethléem et les palmes de la paix. »

Dans le volume que M. G. Moynier vient de publier sur les Bureaux

internationaux des Unions universelles se trouve un chapitre spécial consacré aux Bureaux pour la répression de la traite des esclaves africains. Nos lecteurs se rappellent que d'après l'Acte de la Conférence de Bruxelles, une surveillance active doit être exercée par les puissances contractantes dans la zone maritime où la traite se pratique encore. Pour être efficace, cette police navale exige que les diverses marines nationales qui en seront chargées et qui la feront isolément échangent entre elles de fréquentes communications. A cet effet un « Bureau international maritime » a été créé à Zanzibar avec faculté d'établir au besoin des « Bureaux auxiliaires » dans d'autres parties de la zone, notamment dans la mer Rouge. Le Bureau de Zanzibar a pour mission de centraliser tous les documents et renseignements qui seraient de nature à faciliter la répression de la traite dans la zone d'où elle est proscrite. Il tiendra ses archives à la disposition des officiers de marine des puissances signataires en mission dans la zone, ainsi que d'autres autorités qui pourront être admises par leurs gouvernements respectifs à les consulter. En outre, pour faciliter l'échange des informations concernant la traite, les esclaves arrêtés et libérés, le trafic des armes, des munitions et de l'alcool, auquel les puissances signataires se sont engagées en termes généraux, un Bureau spécial a été établi à Bruxelles, où seront réunis et publiés périodiquement tous les éléments d'instruction à communiquer aux puissances contractantes. M. Movnier se plaît à croire qu'en donnant l'ordre au Bureau de faire cette communication aux puissances contractantes, le législateur n'a pas eu la pensée de s'opposer à ce que cette publication se répande davantage. « Instrument d'échange entre les gouvernements, » dit-il, « elle répondra en même temps à l'attente générale des philanthropes dont l'initiative a déterminé le mouvement d'opinion auquel ces mêmes gouvernements ont obéi en se liguant pour la protection des indigènes de l'Afrique. Il n'est pas douteux, en particulier, que ce recueil ne soit d'un grand secours aux sociétés antiesclavagistes, missionnaires et autres qui, après avoir servi d'éclaireurs et de précurseurs aux États négrophiles, sur le terrain où ceux-ci viennent de se placer, ne demandent maintenant qu'à les seconder. »

Nos lecteurs se rappellent que le dernier délai de ratification de l'Acte de la Conférence de Bruxelles expirait le 2 février. Les États-Unis d'Amérique ont fini par ratifier l'Acte, tout en rappelant au protocole la réserve sur la reconnaissance des possessions territoriales de l'Afrique. Le 2 juillet 1890, ils avaient signé un traité de commerce avec l'État du Congo, afin de n'être pas obligés d'adhérer à l'Acte de la Conférence de Berlin de 1885. Par le fait qu'ils ont ratifié l'Acte de Bruxelles, ils ont ratifié ipso facto celui de Berlin.

Le **Portugal** n'avait pas ratifié l'Acte de Bruxelles, son gouvernement étant absorbé par la question financière. Un délai lui a été accordé, et le ministre des affaires étrangères de cet État vient de déposer aux Cortès un projet portant approbation de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, avec les réserves introduites par la France et les États-Unis.

M. Edmond Detierre, secrétaire du Comité de la Société antiesclavagiste de Belgique, a bien voulu nous communiquer les informations suivantes reçues à Bruxelles: « A la date du 24 septembre, M. Hinck était aux Stanley-Falls. Il se préparait à aller rejoindre M. Jacques, qui est arrivé au Tanganyika en novembre. Le télégraphe nous annonçait hier son arrivée en bonne santé à Bena-Kamba (sur le Lomami). M. Joubert, de son côté, nous informe que les Arabes se massent dans le Manyéma et l'Ou-Roua, sur la rive occidentale du Tanganyika. Ils fuient la côte orientale par peur des Allemands. Roumaliza, qui est établi à Oudjidji, a écrit au capitaine en le menaçant de le battre s'il ne laissait pas tranquille les gens qu'il envoie dans cette région. Joubert, craignant de causer la ruine des missions, se contentera de la défensive. En présence de cette situation, le Comité-Directeur vient de décider l'envoi d'une nouvelle expédition composée de cent askaris et de trois Belges. Elle quittera Amsterdam le 2 avril prochain. »

L'EXPÉDITION PAUL LE MARINEL AU KATANGA

Le Mouvement géographique et l'Indépendance belge ont publié les résultats géographiques de l'exploration de huit mois faite par le lieutenant Le Marinel, du camp de Lousambo à la capitale de Msiri. L'importance de ces résultats nous fait un devoir d'extraire des articles de ces deux journaux ce qui pourra donner à nos lecteurs l'idée la plus exacte du pays parcouru et des populations qui l'habitent.

L'expédition quitta, le 23 décembre 1890, le camp de Lousambo, sur la rive droite du Sankourou, en face du confluent du Loubi. Elle comptait 180 soldats et 114 porteurs, et, sur un parcours de 165 kilom., remonta d'abord la rive droite du Loubi, trop rapide pour être navigable. Le pays traversé était beau, très peuplé; les indigènes, Bambué et Kaloch, cultivent le bananier, le manioc, l'arachide, la patate; ils possèdent du gros bétail, ainsi que des moutons, des chèvres, des porcs, des poules, des canards et des pigeons. Ces populations, dit M. Le Marinel, sont encore très primitives; elles n'ont jamais vu de caravanes, ni de voyageurs, ni de trafiquants; elles ne connaissent que les petits conflits entre individus ou entre familles,